

**Direction de la Culture et du Patrimoine - Musiques de Rues 2007 -  
Convention de co-organisation Ville/CAGB/STTM - Convention d'application  
annuelle de l'événement 2007 Ville/CAGB/STTM avec l'APMR**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : En 2004, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel à projets pour la mise en oeuvre d'un grand événement culturel, festif et participatif. Un groupement de commande s'est alors constitué avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM).

A l'issue de cette procédure, le projet de Pascal Esseau et François-Xavier Ruan intitulé «Musiques de Rues» a été retenu pour les trois années à venir. Afin de réaliser ce festival, les co-directeurs de Musiques de Rues ont créé une association «Association de Promotion des Musiques de Rues» (APMR) avec laquelle sont passées les présentes conventions.

La première édition de Musiques de Rues s'est déroulée du 5 au 8 octobre 2006.

D'un point de vue contractuel, deux conventions ont été signées pour l'année 2006 avec les différents initiateurs du projet et l'Association de Promotion des Musiques de Rues (APMR).

Pour la suite du projet et conformément au marché, il convient de renouveler ces conventions pour l'édition 2007 :

- **Convention de co-organisation** entre la Ville de Besançon, la CAGB et la STTM qui définit les modalités administratives, financières et pratiques de la mise en oeuvre de l'opération entre les initiateurs (répartition financière, logistique, communication, assurance...),

- **Convention d'application annuelle de l'événement 2007** conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics passée avec l'APMR. Cette convention a pour objet de définir les obligations du groupement avec l'APMR concernant notamment les participations financières, la communication de l'événement et les relations techniques et administratives.

Le montage financier et contractuel de l'opération repris dans la convention d'application pour l'année 2007 sera le suivant :

Le budget global prévisionnel de la manifestation s'élève à **1 150 000 €** pour l'édition 2007 dont 600 000 € et 100 000 € de communication financés par les membres composant le groupement de commande comme suit :

Pour la Ville de Besançon : 330 000 € dont 100 000 € de communication

Pour la CAGB : 150 000 €

Pour la STTM : 220 000 € versés directement à l'APMR.

Des financements complémentaires sont attendus, notamment ceux des partenaires publics, pour conforter le projet. Néanmoins, il appartient à l'APMR de garantir l'équilibre budgétaire de la manifestation et de rechercher ces autres partenaires.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- à signer la convention de co-organisation avec ses partenaires,
- à signer le marché pour la réalisation de l'édition 2007 et toute convention en découlant,
- à solliciter la subvention de la CAGB pour ce projet.

**«Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Je rebondissais sur ce que venait de nous dire M. ROIGNOT qui nous parlait de l'attractivité, des visites. Est-ce qu'on a une idée, une façon, une possibilité de calculer l'attractivité de ce festival de rues parce que je me demande si on peut importer un festival d'une ville où il marche merveilleusement bien -on est d'accord sur Chalon- enfin importer le type d'événement, pas le festival en lui-même, est-ce qu'on a une possibilité de mesurer ?

**M. LE MAIRE :** Oui. Premièrement, ma chère Catherine, l'importation de Chalon ne concerne pas ce projet-là, c'était le projet de Pierre et Quentin qui depuis sont partis en Thaïlande, au Sri Lanka, donc ce n'est pas du tout le projet de Chalon, c'est tout à fait autre chose. Quant à la façon de mesurer, la police qui dit-on généralement tasse toujours un peu les chiffres, a chiffré le public à 70 000 personnes. Nous, on était parti sur une fréquentation entre 20 000 et 30 000, il y en a eu 70 000 donc voilà. Mais ce n'est pas du tout le festival de Chalon. Chalon c'est le festival des arts de la rue alors que là c'est un festival de musiques de rues. Il y a bien sûr des choses à améliorer mais globalement c'est un bon festival».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 6 décembre 2006.*